

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISSANT LE JEUDI

ABONNEMENTS :

MONACO - FRANCE - ALGERIE - TUNISIE
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.

Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

DIRECTION et REDACTION :
au Ministère d'Etat

ADMINISTRATION :

à l'Imprimerie de Monaco, Place de la Visitation.

INSERTIONS :

Annonces : 3 francs la ligne.

Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

SOMMAIRE.

MAISON SOUVERAINE :

Déjeuner au Palais.
Visite de S.A.S. le Prince Souverain à l'Hôpital de Monaco.

PARTIE OFFICIELLE :

Arrêté ministériel concernant le pourcentage des blés.

ÉCHOS ET NOUVELLES :

Service funèbre à la mémoire de M. A. Fuhrmeister.
Société de Conférences. — Les jeunes filles d'aujourd'hui aux Etats-Unis, par M^{me} Christiane Fournier. — La légitimité de la Colonisation, par le R. P. Pimolé.
Etat des arrêts rendus par la Cour d'Appel.
Etat des jugements du Tribunal Correctionnel.

BIBLIOGRAPHIE :

Le Trophée d'Auguste à la Turbie, par M. Philippe Casimir.

LA VIE ARTISTIQUE :

Théâtre de Monte-Carlo. — Samson et Dalila ; Faust.
Dans les Concerts.

MAISON SOUVERAINE

S. A. S. le Prince Souverain, assisté de S. A. S. la Princesse Héritière, a donné samedi dernier, au Palais, un déjeuner auquel assistaient :

M. et M^{me} Sacha Guitry ; M. René Léon ; le Général et M^{me} Polovtsoff ; M. René Blum ; le Général Weiller ; la Comtesse de Baciocchi ; le Docteur Louët ; le Commandant Millescamps ; M. et M^{me} Mélin.

S. A. S. le Prince Souverain, accompagné du Docteur Louët, Son Premier Médecin, s'est rendu lundi dernier à l'Hôpital de Monaco.

Son Altesse Sérénissime qui a été reçue par la Sœur Supérieure, a visité les différents pavillons, s'intéressant aux malades et au fonctionnement des services.

PARTIE OFFICIELLE

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,
Vu l'Ordonnance du 21 août 1931 fixant les règles du pourcentage des blés français obligatoirement mis en œuvre pour la fabrication des farines panifiables ;

Vu Notre Arrêté du 27 août 1931 ;

Vu Notre Arrêté du 4 février 1932 ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement du 10 février 1932 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Le pourcentage minimum des blés français que les meuniers devront sous réserve des dispositions du § 2 de l'article 1^{er} de l'Arrêté du 27 août 1931, obligatoirement mettre en œuvre pour la fabrication des farines destinées à la panification et autres usages alimentaires, est fixé à 80 %.

ART. 2.

L'Arrêté du 4 février 1932 est abrogé.

ART. 3.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Finances est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le quinze février mil neuf cent trente-deux.

Le Ministre d'Etat intérimaire.

H. MAURAN.

ÉCHOS & NOUVELLES

Un service funèbre a été célébré à la Cathédrale, lundi à 10 heures, à l'occasion de l'anniversaire de la mort de M. Adolphe Fuhrmeister, Conseiller Privé, Directeur du Cabinet et du Secrétariat Particulier de S. A. S. le Prince Souverain, Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles.

S. A. S. le Prince Louis II qui, la veille, avait, ainsi que S. A. S. la Princesse Héritière, fait déposer des fleurs sur la tombe, a tenu à assister à la cérémonie religieuse.

Le Prince accompagné par Son Aide de camp, le Chef d'Escadrons Millescamps, a été reçu, au seuil de la Cathédrale, par S. Exc. M^{gr} Clément, les Chanoines Durand et Jollives, et conduit au fauteuil qui Lui avait été réservé dans le chœur, vis-à-vis du trône épiscopal. Le Commandant Millescamps se tenait à la gauche de Son Altesse Sérénissime.

Dans la nombreuse assistance qui remplissait la nef, on notait toutes les Autorités, les Notabilités et les Hauts Fonctionnaires.

La Messe de Requiem a été célébrée par le Chanoine Delpech, Curé de la Cathédrale.

S. Exc. M^{gr} l'Evêque assistait à la cérémonie. Les membres du Clergé occupaient les stalles du chœur.

Durant l'office, la Maîtrise et le chœur des Orphelines, sous la direction de M. l'Abbé Aurat, Maître de Chapelle, et M. Bourdon, aux grandes orgues, se sont fait entendre.

L'absoute a été donnée par le Chanoine Delpech, entouré du Clergé de la paroisse.

Dans la matinée, S. A. S. la Princesse Héritière, accompagnée de la Comtesse de Baciocchi, s'est rendue au cimetière et s'est longuement recueillie sur la tombe de M. Adolphe Fuhrmeister.

A l'issue du service funèbre, M. Henry Mauran, Conseiller Privé et d'Etat, Directeur du Cabinet du Prince, Ministre d'Etat intérimaire ; M. le Docteur Louët, Premier Médecin ; M. Mélin, Chef du Secrétariat Particulier ; le Chef d'Escadrons Bernard, Commandant du Palais ; M. Kreichgauer, Attaché au Cabinet, sont allés déposer une gerbe de fleurs au pied du monument funéraire qui recouvre les restes du regretté Directeur du Cabinet Princier.

SOCIÉTÉ DE CONFÉRENCES

Si le mot « charmant » n'était un peu profané par l'abus qu'on en fait, nous n'hésiterions pas à écrire que la conférence faite, lundi dernier, par M^{me} Christiane Fournier, sur *les Jeunes filles d'aujourd'hui aux Etats-Unis*, fut absolument charmante. Ecrivons-le tout de même en redonnant au mot toute sa valeur.

M^{me} Fournier, agrégée de philosophie, a passé plusieurs années dans les Universités américaines. C'est un témoignage vécu qu'elle nous a apporté. Sa causerie, toute nourrie de ses expériences et de ses observations personnelles, avait donc cet accent original, cette spontanéité que ne peut donner la

documentation livresque. La conférencière garde un souvenir heureux de son séjour outre Atlantique et de ses rapports avec la jeunesse américaine. Elle en parle avec une compréhensive sympathie. Mais ses sentiments bienveillants ne font pas tort à sa clairvoyance et ne faussent pas son jugement.

Elle a loué, comme il est juste, l'hygiène, le confort des somptueux collèges, des luxueuses universités yankees, la vie saine qu'y mènent les étudiantes les bienfaits du sport qui donne à ces jeunes filles la fraîcheur du visage, la souplesse d'allure, la décision d'esprit qu'on admire en elles ; l'apprentissage de la vie sociale dans les innombrables clubs et sociétés où elles se réunissent ; la facilité et la sûreté des rapports entre elles et leurs camarades masculins, heureux effet de la co-éducation.

Mais elle n'a pas dissimulé combien les études occupent peu de place dans la journée de ces étudiantes et de quel médiocre savoir les diplômés sont la garantie. Elle a, en particulier, fort bien fait ressortir le caractère exclusivement pragmatique de cet enseignement et l'absence totale chez celles qui le reçoivent, de toute curiosité désintéressée. La jeune américaine est essentiellement pratique. Elle ne s'intéresse qu'à ce qui peut lui être utile pour réussir. Savoir pour savoir n'a pas d'attrait pour elle.

Cet esprit positif, elle l'apporte dans ses relations avec les jeunes gens. Aucune exaltation sentimentale. Nulle place au rêve. Un jeune homme est un agréable camarade qui procure promenades en automobile, soirée au dancing ou au cinéma jusqu'au jour où il devient un mari confortable, chargé de « faire de l'argent » et de subvenir aux dépenses somptuaires de sa femme. Les fiancés n'échangent pas de serments éternels au clair de lune et leurs plus brûlantes déclarations peuvent se traduire ainsi : « Je vous aime, Gladys. Je fais tant de dollars par an. Voulez-vous m'épouser ? »

Lorsqu'elle a répondu : « oui » à ce discours émouvant, et qu'elle est devenue *lady*, Gladys règne en souveraine incontestée dans son ménage. Elle s'occupe de sa beauté, se rend au club, tandis que son mari, au sortir de son usine ou de son bureau, lave la vaisselle et soigne les un ou deux enfants que son épouse a consenti à lui donner. D'ailleurs si Bob ou Teddy manifeste la moindre velléité de révolte, ou simplement s'il a cessé de plaire, le divorce est là pour défaire avec une égale facilité ce qui s'est fait le plus facilement du monde.

Ainsi, ni dans son esprit ni dans son cœur, aucun besoin d'absolu et d'éternel, aucune inquiétude. Les médiocrités de la réalité qui blessent si cruellement la sensibilité des jeunes gens de notre vieille Europe, n'ont pas de prise sur sa robuste santé morale et ne détruisent pas son bel équilibre. Elle s'en accommode fort bien ou plutôt elle tend toute son énergie à les accommoder au mieux de ses convenances, pour la satisfaction de son magnifique égoïsme.

Est-ce à dire que la jeune Américaine soit incapable de dévouement et de sacrifice ? M^{me} Christiane Fournier prouve aisément le contraire en rappelant le souvenir de ces belles jeunes filles qui ont, comme infirmières, accompagné leurs compatriotes accourus

volontairement pour défendre le droit sur les champs de bataille de France.

Mais, susceptible d'un courageux héroïsme dans des circonstances tragiques, il semble qu'elles demeurent réfractaires à ces vertus de renoncement dans la vie quotidienne qui fait la grandeur et le charme de l'Européenne et surtout de la Française, et que, dans leur poursuite du bonheur, elles n'aient pas encore compris que la seule manière de l'atteindre est de le placer dans les autres.

C'est, en des termes infiniment plus délicats et meilleurs, sur cette pensée si joliment féminine que M^{me} Christiane Fournier a conclu au milieu des applaudissements unanimes de l'assistance.

M. C. T.

La conférence qu'a donnée mercredi dernier M. le R. P. Pimolé sur « La légitimité de la colonisation », avait, en dépit d'un froid très vif, attiré un nombreux public qui a été vivement intéressé par ce grave problème tout d'actualité.

Pendant la guerre 1914-1918, les grandes nations colonisatrices se sont vues dans l'obligation d'utiliser en Europe les indigènes de leurs colonies. Un résultat sur lequel on n'avait peut-être pas compté c'est que les colonisés ont pris conscience à notre contact de leur nationalité. Ils réclament à l'heure présente la dette de leurs morts et le problème de la « légitimité de la colonisation » se pose impérieux pour les peuples colonisateurs.

Que disent les colonisés : « Nous sommes chez nous ; tout ce qui est chez nous est à vous. Vous utilisez nos biens et tout le profit ou presque est pour vous ». Les colonisateurs répondent : « Nous avons besoin de matières premières, de débouchés pour notre industrie, nous trouvons cela dans les régions peu ou pas peuplées. Nous faisons bénéficier les indigènes de notre travail. Nous avons fait cesser les guerres, l'esclavage, nous donnons à ces peuples neufs, l'instruction par les écoles, la santé par les hôpitaux, etc. Nous élevons le niveau moral et intellectuel de nos colonies, etc. ».

En se basant sur la solidarité humaine, le conférencier nous démontre que la colonisation est légitime si nous arrivons à harmoniser les intérêts des peuples colonisateurs et colonisés.

Sur le plan économique, pas une objection ne peut tenir devant le besoin que nous avons les uns des autres, à condition que l'indigène sera traité en collaborateur et non en esclave.

Sur le plan spirituel ou moral, donnons aux nations colonisées une éducation bien comprise les élevant par étapes à notre niveau. Ne cherchons pas à nous assimiler complètement ces peuples, nous n'y arriverons jamais. Pour le développement des races, prenons pour base ce fond spirituel commun à toute l'humanité et laissons les indigènes agir seuls dans le sens de leurs traditions. Soyons les guides, les tuteurs, les éducateurs, et non les conquérants et les tyrans de ces peuples.

Le R. P. Pimolé finit sa conférence en assurant qu'à cette montée des peuples inférieurs vers un idéal de bonté, de justice, de liberté, les métropoles trouveront toujours dans l'action des missionnaires basée sur l'Évangile un très puissant et très libéral appui.

Deux films sur la colonisation ont complété agréablement cette belle conférence qui a été vivement applaudie.

La Cour d'Appel, dans ses audiences des 1^{er} et 6 février 1932, a rendu les arrêts ci-après :

Appel, par le Ministère Public, du jugement du 1^{er} décembre 1931, qui avait condamné F. A.-L.-G., vulcanisateur, né le 29 décembre 1897, à Monaco, y demeurant, à 10 francs d'amende (avec sursis), pour abandon de famille. — Arrêt confirmatif.

Appel, par le Ministère Public, du jugement du 10 novembre 1931, qui avait condamné C. E.-C., laitier, né le 6 septembre 1903, à Draguignan (Var),

demeurant à Nice, et son épouse C. A.-A., née le 1^{er} juin 1903, à Nice (Alpes-Maritimes), y demeurant, chacun à 200 francs d'amende, pour outrages à agent. — Arrêt confirmatif.

Appel, par la dame veuve C. et par B. J., chauffeur d'automobile, né le 21 octobre 1907, à Vintimille (Italie), y demeurant, du jugement du 3 novembre 1931 qui avait condamné, pour homicide par imprudence, B. J. à 25 francs d'amende (avec sursis), et en outre conjointement et solidairement avec B., le sieur A., son patron, à payer : 1^o à la dame C., en son nom personnel, la somme de 20.000 francs à titre de dommages-intérêts ; 2^o à la dite dame C., en sa qualité de tutrice de sa fille mineure, la somme de 10.000 francs au même titre. — Arrêt confirmatif.

Le Tribunal Correctionnel, dans ses audiences des 2 et 11 février 1932, a prononcé les condamnations suivantes :

E. A., cultivateur, né le 24 juin 1873, à Saint-Julien-des-Chazes (Haute-Loire), sans domicile fixe. — Infraction à arrêté d'expulsion (récidive) : un mois de prison et 25 francs d'amende.

R. E., épouse R., se disant artiste de théâtre, née le 4 mai 1885, à Hambourg (Allemagne), demeurant à Beausoleil. — Infraction à arrêté d'expulsion : quatre jours de prison et 25 francs d'amende.

BIBLIOGRAPHIE

Le Trophée d'Auguste à la Turbie

par M. PHILIPPE CASIMIR

M. Philippe Casimir, Conservateur du Musée de la Turbie et ancien Maire de cette commune, a résumé le résultat de ses recherches et de ses travaux sur le Trophée d'Auguste dans un beau volume sorti des presses de l'*Éclairneur de Nice* et édité chez Tacussel à Marseille. D'excellentes reproductions photographiques illustrent le texte. L'ouvrage est dédié à M. Edward Tuck, l'admirable mécène américain, grand ami de la France, dont l'inépuisable générosité a permis la poursuite des fouilles et la constitution du Musée. M. Jules Formigé, Architecte en chef des Monuments Historiques, chargé de diriger la restauration du Trophée, a écrit la préface. Connaissant mieux que personne la persévérante ardeur que M. Casimir a vouée à cette œuvre, la somme de labeur qu'il y a consacrée, la foi qui l'a soutenu durant les années où il était seul à y songer et à l'entreprendre, l'éminent architecte fait un juste éloge du livre qu'il présente au public et rend hommage au caractère et à l'érudition de son auteur.

« Dans son livre, écrit-il, M. Casimir a non seulement analysé et coordonné tous les textes de tous les temps sur le Trophée des Alpes, mais il y a ajouté aussi tout ce que lui-même a pu voir et apprendre, au cours de sa longue existence sur cet édifice qu'il n'a cessé de scruter, d'étudier, vivant dans son ombre, toujours associé à tout ce qu'on y a fait.

« Et cela m'amène à dire ce qu'il y a de plus remarquable, d'unique, peut être en M. Philippe Casimir, plus rare encore que sa vaste bibliothèque, que ses énormes dossiers, que ses innombrables fiches entassées jour à jour dans sa belle vie d'étude : il a été l'homme d'une seule idée qu'il a suivie passionnément, sans jamais faiblir, malgré les difficultés de tous genres, et avec le désintéressement le plus complet, en vrai savant. »

On ne peut mieux dire et l'on ne saurait rien ajouter à une appréciation si autorisée. Mais il n'est pas défendu de signaler tout l'intérêt que présentent pour l'histoire générale et pour l'histoire locale les matériaux accumulés dans son ouvrage par M. Casimir. Il indique, à travers les noms de lieu, les traces des grandes civilisations Ligure et Gauloise. On n'apprend pas sans émotion que les noms

familiers d'Estéron et du Mont Mercantour, par exemple, rappellent par leurs racines qu'avant l'invasion Gauloise, le peuple auquel les Romains donnèrent plus tard le nom d'Etrusques, occupait notre région et que nos villages actuels s'élevèrent sur l'emplacement de ses *castella*. Les preuves de cette continuité qui nous rattache à la préhistoire, cette survivance, à travers tant de bouleversements, des plus vieilles civilisations n'est pas un des moindres attraits du savant ouvrage de M. Casimir.

LA VIE ARTISTIQUE

REPRÉSENTATIONS D'OPÉRAS

SOUS LE HAUT PATRONAGE DE

S. A. S. LE PRINCE DE MONACO

Samson et Dalila.

Parler encore de *Samson et Dalila* ? Qu'en dire qui n'ait pas été dit ? Rappelons-nous que Saint-Saëns, pianiste réputé en qui on refusait de voir un compositeur, dut attendre vingt années avant de voir représenter son opéra sur un théâtre à Paris, — et Dieu sait à la suite de combien de péripéties, plus burlesques les unes que les autres, de mauvais et de méchants vouloirs, de promesses non tenues, de démarches et de contre-marches, de voyages hors des frontières et en province, d'auditions fragmentées, etc., etc. ! Dès que cessa l'ostracisme qui frappait *Samson et Dalila* et que cet ouvrage parut sur la scène, le succès se déclina en trombe. Partout on acclama les beautés qu'il recèle en ses pages. Alors, nombre d'auditeurs n'hésitaient pas à proclamer que c'était là une œuvre confinante au chef-d'œuvre. Il n'en était pas moins vrai que quelques esprits chagrins allaient répétant que *Samson et Dalila* est plus une oratorio qu'un opéra au sens exact du mot. Ces aristocrates sévères se gardaient bien de déterminer ce qu'ils entendaient par opéra. Au reste, autrefois, n'affirmaient-on pas que les drames de Wagner n'étaient pas « du théâtre ? » Que l'on ergote à perte de vue sur le point de savoir si *Samson et Dalila* est ou n'est pas un opéra, cela ne change pas la qualité de la musique. Et il est victorieusement démontré, et ce, depuis pas mal de temps, que « l'oratorio » de Saint-Saëns se prête remarquablement aux développements scéniques, contient de réels éléments d'intérêt, est dramatique, autant, sinon plus, que tant de prétendus « opéras », et qu'il fait blêmir de jalousie la plupart des lourdes et prétentieuses machines sonores qui, trop longtemps, lui ont été maladroitement préférées. La partition de *Samson et Dalila* continue à produire à l'audition la même heureuse impression que jadis.

Le rôle dominant de Dalila réclame impérieusement de son interprète, en plus d'une voix de grande tessiture, chaude, colorée, homogène dans tout le registre, des qualités de jeunesse, de charme, de séduction féminine, de force dramatique et de plastique. Mme Todorova, chanteuse experte, s'il en fut, mit au service de Dalila ses meilleures qualités d'intelligence et de savoir. En dépit de ses efforts de volonté, elle réussit moins, en Dalila, qu'en Fidès, les rôles n'ayant pas précisément les mêmes exigences. On ne peut cependant refuser sans injustice à cette artiste de solide mérite les suffrages auxquels elle a droit. M. Yché, ténor plus de force que de charme, se mesura non sans bonheur avec le rôle écrasant de Samson. On lui fit fête. M. Mestrallet tint le personnage d'Abimelech en artiste sûr de lui, sachant chanter et donner à la déclamation musicale sa valeur et son ampleur. MM. Richard, Marvini, Rosolin et Barone attirèrent l'attention ainsi que le comportait l'importance de leurs personnages.

Les *Danses Poloviennes* du *Prince Igor*, connues, archi connues, et dansées à la russe, naturellement, produisirent leur gros effet habituel.

Faust

Depuis la bienheureuse année 1859, qui vit surgir le *Faust* de Gounod à la lumière des rampes, le succès, discuté d'abord, s'est affirmé de soirs en soirs et, depuis plus de soixante ans, le monde entier entonne en l'honneur de cet ouvrage de charme supérieur un hosannah retentissant. Les jeunes filles rêvent du jardin de Marguerite, les mélodies de Gounod enchantent les grandes personnes, ragaillardissent les vieillards et tout amoureux qui se respecte, en tombant aux genoux de la femme aimée, soupire les yeux au ciel, le « laisse-moi contempler ton visage » de *Faust*... Lorsqu'on aime on ne discute plus. Or, on chérit *Faust* à l'égal d'une maîtresse adorée. On ne songe qu'à ses exquises. Aussi, qu'importe aux admirateurs de *Faust*, que la *Marche des Soldats* ait, dans le principe, été écrite pour servir de marche à un *Yvan le terrible*, commencé par Gounod et jamais achevé, que le musicien ait emprunté à un opéra-comique de sa façon, enfoui dans la nuit des cartons, le *Chœur des Vieillards* et que la Valse soit un arrangement extrêmement habile d'une Valse Allemande connue ? Ceux qui

déplorent qu'au *Faust* de Gounod il manque la profondeur sinistre et mystérieuse, l'ombre où scintille vaguement l'étoile du microcosme, l'accablement du savoir humain en face de l'inconnu, l'ironie diabolique de la négation et la fatigue de l'esprit s'élançant vers la matière, ceux qui proclament que Gounod n'a composé qu'une œuvre de charme poétique, tout en extériorité et sans profondeur, où tout est sacrifié à la sensation, où l'impression reste à fleur de peau et y court en troublants frissons, tous ces gens là sont libres de professer leurs opinions. L'opéra de Gounod ne s'en porte pas plus mal. Il va son chemin parmi les enthousiasmes, moissonnant les lauriers partout, sans se préoccuper de ce qu'on dit de lui. Rien ne trouble sa quiétude. N'oublions pas que son charme a tenu tête aux splendeurs colossales de Wagner. Tandis que du vent de leur épée les Chevaliers *Lohengrin*, *Tannhäuser*, *Tristan* et le héros *Siegfried*, en leur adjoignant le Saint *Parsifal*, jetaient bas du piédestal de gloire et *Robert le Diable* et *l'Africaine* et la *Juive* et la *Reine de Chypre* et tant d'ouvrages riches des admirations des élites et des foules, *Faust* l'aimable et incomparable *Faust*, défiant les bourrasques soufflant d'outre Rhin, resta, comme le Veau d'Or, toujours debout.

Dans une partition, aussi fournie que la partition de *Faust*, chacun choisit ce qui lui agréé le mieux. d'autant que celle-ci est une cocagne de mélodies. Et ce n'est pas manquer de respect à la mémoire d'un musicien de la taille de Gounod — l'un des plus grands après Berlioz — que d'accorder une nette préférence au monologue du premier acte, à l'invocation de Méphistophélès : « O nuit étends sur eux », qu'illustre délicieusement la symphonie orchestrale, au duo du Jardin, à la sublime rêverie de Marguerite à la fenêtre, où tous les souffles de la félicité murmurent leur divine cantilène à l'oreille de la jeune fille en émoi, à l'épisode de la mort de Valentin, au début de la scène de la prison, sur *l'air des bijoux*, si abominablement souillé de gargouillades, fioritures, et vocalises éperdues, sur la rengaine de Siebel : « Faites-lui mes aveux », et sur la si médiocre sérénade de Méphistophélès, c'est simplement prouver qu'on peut différer de goût sur les diverses pages d'une partition et que l'on ne confond pas l'or pur avec le plomb vil.

Gounod était magnifiquement poète. Ses personnages vivent plus dans l'ivresse du rêve et de l'extase que dans l'humanité. Son domaine était le charme. Il y était maître et seigneur.

Le triomphe continu de *Faust* est la meilleure réponse qui puisse être faite à ceux qui vont clamant que la musique française se meurt, que la musique française est morte.

M. Henri Vergnes et Mlle Eidé Noréna, Faust et Marguerite, forment un couple chantant des plus agréables. Il firent la conquête du public et s'attirèrent maints et maints bravos.

M. Mestrallet composa et chanta le rôle de Méphistophélès en artiste sérieux, soucieux de faire bien. Il chante avec une juste intelligence et articule à la perfection. Qualité peu commune au temps présent. M. Mestrallet fut très apprécié et très applaudi. M. Richard déploya sans compter les magnificences de son généreux organe, se préoccupant médiocrement d'en ménager les éclats. Mme Dubois-Lauger et M. Rosolin étaient Dame Marthe et Wagner.

Faust ravit comme il ravit hier, comme il ravira demain.
A. C.

DANS LES CONCERTS

Le mercredi 10 février, au *Festival Mozart*, où l'on entendit et applaudit la *Symphonie en ut majeur* (Jupiter) et la *Sérénade* (Kleim Nachtmusik) du divin maître, Mme Elisabeth Schumann, cantatrice dont la gloire est célébrée *urbi et orbi*, remporta un succès comme peu de cantatrices françaises en ont jamais remporté. Mme Elisabeth Schumann, outre le talent de chanteuse qu'elle possède, a le talent de plaire. Ce qui n'est pas un avantage à dédaigner. Elle a une voix d'une flexibilité et d'une agilité qu'on rencontre surtout chez les cantatrices italiennes. Elle vocalise avec une belle facilité et n'éprouve pas une haine insurmontable pour les oppositions, les filages de son, etc; les préciosités vocales sont loin de lui déplaire. Rien n'est plus difficile à bien chanter que l'admirable et encore admirable air de Suzanne des *Noces de Figaro*, Mme Schumann s'y est surpassée. Comment expliquer que l'air de Chérubin des *Noces* et l'air de Zerline de *Don Juan*, deux bijoux de sentiment et de grâce spirituelle, lui aient été moins favorables? Ah! les mystères du chant... En revanche *La Berceuse* de Wiegand lui valut des bravos sans fin.

Au *Récital* du vendredi 12 février. Mme Elisabeth Schumann, beaucoup mieux habillée qu'au *Festival*, et qu'accompagna à merveille M. René Guillou, souleva un enthousiasme indescriptible. De sa voix la plus roucouillante elle chanta sans exagération de nuance: *Ah! que c'est doux* de William Croft, *la Brise enjouée* et *la Femme galante* de John Eccles, pages assez quelconques d'ailleurs. *Avertissement* et *la Violette* de Mozart, *Rose des champs*, *Où allez-vous?*, *le Tilleul*, *Chanson*

champêtre de Schubert, *les Marionnettes* et *Berceuse* de Gabriel Pierné, *Je respirais un doux parfum* et *Qui a inventé cette petite chanson* de Gustave Malher, *le Lotus* et *le Noyer* de Schumann, *Douce vision* et *Sérénade* de Richard Strauss, enfin, en bis, *le Jeune homme à la source* de Schubert, *Toute ma pensée* et *Demain* de Richard Strauss. Constatons-le, à nouveau, après ces morceaux de couleur, d'expression et de signification différentes, que Mme Elisabeth Schumann interpréta avec le talent qui lui est particulier, ce ne fut qu'un immense fracas d'applaudissements, de cris et d'ovations. C'est le cas de dire que Mme Elisabeth Schumann fut portée aux nues — sans doute pour qu'elle y retrouve ses sœurs, les étoiles?
A. C.

GREFFE GÉNÉRAL DE MONACO

Extrait

D'un jugement de défaut rendu par le Tribunal de Première Instance de la Principauté de Monaco, le cinq juin mil neuf cent trente et un, enregistré;

Entre la dame Louise HIRSCHBERG, sans profession, épouse du sieur Pedro Ottenheim-Devescovi, demeurant à Monaco;

Et le dit sieur Willy-Pedro-Maria OTTENHEIM-DEVESCOVI, son mari, employé d'hôtel, ayant demeuré à Monaco, actuellement sans domicile ni résidence connus,

Il a été extrait littéralement ce qui suit :

« Statuant par défaut »,

« Prononce le divorce d'entre la demanderesse et son mari aux torts et griefs de ce dernier avec toutes les conséquences de droit. »

Pour extrait certifié conforme délivré en exécution de l'article 22 de l'Ordonnance Souveraine du 3 juillet 1907.

Monaco, le 18 février 1932.

Le Greffier en Chef : JEAN GRAS.

GREFFE GÉNÉRAL DE MONACO

Extrait

D'un jugement de défaut rendu par le Tribunal de Première Instance de la Principauté de Monaco, le quinze mai mil neuf cent trente et un, enregistré;

Entre la dame Madeleine-Augustine-Louise FRE-REBEAU, artiste dramatique, demeurant à Monaco;

Et le sieur Louis-Joseph-Edmond LAFRANCE, son mari, actuellement sans domicile ni résidence connus,

Il a été extrait littéralement ce qui suit :

« Donne défaut contre le sieur Lafrance, faute de comparaître »,

« Prononce le divorce entre lui et la dame Frère-beau aux torts et griefs du mari, avec toutes ses conséquences de droit. »

Pour extrait certifié conforme délivré en exécution de l'article 22 de l'Ordonnance Souveraine du 3 juillet 1907.

Monaco, le 18 février 1932.

Le Greffier en Chef : JEAN GRAS.

GREFFE GÉNÉRAL DE MONACO

Les créanciers opposants des époux Ernest COLONNE sont invités à se rendre, avec titres et pièces en la Chambre du Conseil du Tribunal de Première Instance au Palais de Justice à Monaco, le mardi 1^{er} mars 1932, à 10 h. 30 du matin, à l'effet de se régler amiablement sur la distribution d'une somme de 19.000 francs, représentant le produit net de la vente du fonds de commerce de laiterie, crèmerie, sis à Monaco, 7, rue des Açores, revenant aux susnommés.

Monaco, le 15 février 1932.

Le Greffier en Chef : JEAN GRAS.

SOCIÉTÉ ANONYME DES BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS A MONACO

AVIS

Messieurs les Actionnaires de la SOCIÉTÉ ANONYME DES BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS, A MONACO, sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire, le 18 Avril 1932, à 11 heures du matin, au Siège social, à Monaco.

L'Assemblée se compose de tous les propriétaires ou porteurs de cent actions, ou de l'équivalent en cinquièmes, ayant déposé, au Siège social, leurs titres dix jours au moins et leurs pouvoirs deux jours au moins avant le jour de l'Assemblée Générale.

La production des récépissés ou contrats de nantissement énoncés à l'article 35 des Statuts équivaut à celle des titres eux-mêmes.

ORDRE DU JOUR :

- 1° Approbation du Procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 20 avril 1931;
- 2° Rapport du Conseil d'Administration;
- 3° Rapport de Messieurs les Commissaires aux Comptes;
- 4° Approbation des Comptes, s'il y a lieu. Quitus à donner aux Administrateurs;
- 5° Application des bénéfices; fixation du dividende;
- 6° Ratification de conventions diverses (achats et cessions de droits de propriété);
- 7° Autorisation à donner par l'Assemblée Générale aux Membres du Conseil d'Administration, de traiter personnellement ou es-qualité avec la Société, dans les conditions de l'article 24 des Statuts;
- 8° Nomination des Commissaires aux Comptes et fixation de leurs émoluments.

Jeton de présence attribué aux Actionnaires: 2 francs par action et 1 franc par cinquième présents ou représentés.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

EXPRESS-AGENCY.

LOUIS PARODI et THÉO BOGGIO,
Directeurs-Propriétaires,
5, boulevard du Midi, Beausoleil.

Cession de Fonds de Commerce (Première Insertion)

Par acte sous seing privé en date du 6 février 1932, enregistré, M. Pierre SCAGLILOLO, demeurant 3, rue de Millo, a vendu à M. Jean DE GUGLIELMI, demeurant 3, rue Millo, le fonds de commerce de Bar, qu'il exploitait 3, rue de Millo, connu sous le nom de *Bar des Sports*.

Les oppositions sont reçues à l'Express-Agency, dans les délais légaux.

Monaco, le 18 février 1932.

Vente de Fonds de Commerce (Première Insertion)

Suivant acte sous seing privé du 1^{er} février 1932 enregistré, M. Settimo AIMO, commerçant, demeurant à Monaco, 14, rue Plati, a vendu à M. Achille BORGOGNO, demeurant à Monaco, 10, rue Plati, le fonds de commerce de Comestibles, Fruits et Légumes sis à Monaco, 19, rue Plati.

Opposition, s'il y a lieu, dans les dix jours de la date de l'insertion qui fera suite à la présente, au domicile de l'acquéreur.

Monaco, le 18 février 1932.

Étude de M^e AUGUSTE SETTIMO, notaire,
41, rue Grimaldi, Monaco.

Vente de Fonds de Commerce
(Première Insertion)

Aux termes d'un acte reçu par M^e Auguste Settimo, notaire à Monaco, soussigné, le dix février mil neuf cent trente-deux, M. Maurice MARTIN, agissant comme syndic liquidateur de l'union des créanciers de la faillite de M. Raoul COTTIN, a vendu à M. Lucien TISSOT-DUPONT, maroquinier, demeurant à Paris, 8 bis, rue Dieu, le fonds de commerce de maroquinerie de luxe, articles de voyage et pour chiens, sis à Monte-Carlo, avenue de Monte-Carlo, Nouvel Hôtel de Paris, connu sous le nom *Au Touriste*.

Opposition, s'il y a lieu, à l'étude de M^e Settimo, notaire, dans le délai de dix jours à compter de la date de la seconde insertion.

Monaco, le 18 février 1932.

(Signé :) A. SETTIMO.

Cession de Fonds de Commerce
(Première Insertion)

Par acte sous seing privé du 16 décembre 1931, enregistré, M. Paul AMMIRATI et M^{me} Madeleine CANDELO, son épouse, demeurant ensemble à Monaco, 3, rue Plati, ont acquis de M. Marius MESSMER et de M^{me} Jeanne VACHER, son épouse, demeurant ensemble à Monaco, 34, rue Plati, le fonds de commerce de Papeterie, Bazar, etc., auquel est adjoint un Débit de Tabacs qu'ils exploitaient à Monaco, 3, rue Plati.

Oppositions, s'il y a lieu, dans les délais légaux, entre les mains des acquéreurs, au fonds vendu, 3, rue Plati, Monaco.

Monaco, le 18 février 1932.

CRÉDIT MOBILIER DE MONACO
(Mont-de-Piété)

VENTE

Il sera procédé le **Mercredi 2 Mars 1932**, au siège social, 15, avenue des Fleurs, Monte-Carlo, à la vente aux enchères publiques des nantissements déposés pendant la première quinzaine d'Avril 1931, non dégagés ou renouvelés, consistant en : bijoux et objets divers.

La *VIE A LA CAMPAGNE* consacre dans son numéro 344, sous la signature de son Directeur, M. Albert Maumené, une monographie magnifiquement illustrée au Château de Thorenc, appartenant à M. et M^{me} Albert Neubauer, à Cannes (A.-M.). Campée sur une ample terrasse, formant un vaste redan à flanc de coteau, et comme adossée à une haute falaise parée de végétation et de fleurs, cette Résidence d'aujourd'hui présente, au soleil du Levant, du Midi et du Couchant, ses belles façades aux dominantes horizontales, aussi élégantes que sobres, inspirées de la Renaissance italienne, et que coiffe un toit plat largement débordant. Au pied de celle-ci s'ordonnent des compartiments bondés de fleurs et ornés de beaux vases anciens, réalisant un ensemble de noble allure. Rien ne rappelle plus qu'à cet endroit s'élevait une habitation du XIX^e siècle, compliquée et prétentieuse, entourée d'un jardin à l'anglaise aussi compliqué et prétentieux. Et rien ne différencie ici ni ne synthétise mieux les goûts et les tendances de deux époques si proches et si opposées que la comparaison qui s'établit de ces deux réalisations dans le temps et dans l'espace.

VIE A LA CAMPAGNE consacre d'ailleurs dans chacun de ses numéros une description illustrée à une Maison de Champs (Cottage, Villa, Gentilhomme, Château, etc...), intéressante par son histoire, son architecture, son aménagement, ses jardins, ses élevages ou cultures etc... Les adaptations dont elle a été l'objet comme centre d'activité d'un domaine rural ou comme exemple concret de la mise en valeur d'une exploitation. Vous lirez, de plus, avec intérêt, par ces temps de vie chère et de production intensive profitable, toute une série de précieux conseils par le texte et par l'image, à la façon du cinéma, qui gravé à jamais le sujet dans la mémoire. Vous constaterez que *VIE A LA CAMPAGNE* remplit intégralement son rôle de conseiller et de réalisateur immédiat des productions, des revenus et des économies. Prix de ce numéro : franco 5 francs. Librairie Hachette, 79, boulevard Saint-Germain, Paris (6^e).

Chemins de Fer d'Alsace et de Lorraine, de l'Est, de l'Etat, du Midi, du Nord, de Paris à Orléans, de Paris à Lyon et à la Méditerranée.

EXPOSITION D'ART FRANÇAIS A LONDRES

A l'occasion de l'Exposition d'Art Français, qui se tient à Londres jusqu'au 4 mars 1932, les billets d'aller et retour délivrés à destination des gares desservant les ports d'embarquement de Dunkerque, Calais, Boulogne, Dieppe et Le Havre, par les gares des grands réseaux français qui ne sont pas, déjà, en relation directe avec Londres par application des dispositions des tarifs internationaux France-Grande-Bretagne, auront une validité exceptionnelle de 20 jours.

Les voyageurs devront, pour bénéficier de cette validité exceptionnelle, avoir, au retour, fait viser leurs coupons de retour par le Comité d'Organisation de l'Exposition à Londres.

En outre, des billets d'excursion à prix réduits valables 15 jours seront émis tous les vendredis jusqu'au 4 mars inclus au départ de Lille et de Paris-Nord, pour Londres, via Dunkerque, Calais et Boulogne et au départ de Paris-Saint-Lazare et Rouen pour Londres via Dieppe.

ATELIER DE CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES

Serrurerie - Ferronnerie d'Art

SOUDURE AUTOGENE

Antoine MUSSO

3, Boulevard du Midi -- BEAUSOLEIL

19, Avenue des Fleurs -- MONTE-CARLO

— Téléphone 3-33 —

ÉLECTRICITÉ

G. BARBEY

MONTE-CARLO

POUR LOUER OU ACHETER

Immeubles, villas, appartements, terrains, propriétés

TOUS FONDS DE COMMERCE EN GÉNÉRAL

AGENCE MARCHETTI 35^e ANNÉE

20, Rue Caroline - MONACO - Tél. 4-78

APPAREILS & PLOMBERIE SANITAIRES
CHAUFFAGE CENTRAL

H. CHOINIÈRE

18, B^D DES MOULINS - MONTE-CARLO

ÉTUDES -- PLANS -- DEVIS

TÉLÉPHONE : 0-08

MONTE-CARLO

SAISON D'HIVER

15 Novembre - 15 Mai

TOUS LES ARTS

TOUS LES SPORTS

TOUTES LES ATTRACTIONS

GOLF

18 Trous -- Ouvert toute l'Année

MONTE-CARLO COUNTRY CLUB

20 Courts de Tennis et de Squash Racquets

:: :: :: RESTAURANT :: :: ::

MONTE-CARLO BEACH

Piscine Olympique

ÉTABLISSEMENT PHYSIOTHÉRAPIQUE

Son Luxe, sa Propreté, ses Installations Modernes

COMMUNICATIONS RAPIDES

PAR CHEMIN DE FER P.-L.-M.

BULLETIN

DES

OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M^e Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 12 février 1931. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 21404.

Suivant exploit de M^e Ch. Soccac, substituant M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 22 septembre 1931. Dix Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 29.523 à 29.530, 451.843, 511.448.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 31 octobre 1931. Trois Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 24325, 24326, 86221.

Exploit de M^e Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 3 février 1932. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 8251.

Mainlevées d'opposition.

Exploit de M^e Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 17 septembre 1931. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 496.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 11 février 1932. Vingt Cinquièmes d'Actions de la Société des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 898, 899, 5506, 5508, 9997, 17716, 21759, 82900, 84949, 86683, 321012, 323887, 333022, 343454, 405140 à 405143, 407285, 459117.

Titres frappés de déchéance

Néant.

Le Gérant : Charles MARTINI.

Imprimerie de Monaco. — 1932.

MACHINES A ÉCRIRE

Underwood - Royal - Remington

Vendues au Meilleur Prix avec Garantie

par **NICE-COPIES**, 7, Rue Chauvain -- Téléphone : 49-66

MACHINES A ÉCRIRE